PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

VIGILANCE METEO ORANGE

VENTS VIOLENTS

Destinataires:

Institutionnels: COZ – SP Bayonne – SP Oloron – DD-ARS – CODIS – Conseil Départemental – DGAPID – DDPP – DDCS – DDSP – DSDEN - CORG – DDTM – DDTM opérationnel – Météo France – Base hélico – EPSA – Altiservice – SAMU Pau – SAMU Bayonne – Conseil Régional Aquitaine – Communauté d'agglomération Pays Basque – Toutes les communes du département

Opérateurs: ASF - ENEDIS - Orange - La Poste - GRDF - Ports - EFS - Réseau sport 64 - SNCF

Presse: AFP - France 3 - France Bleu Béarn - France Bleu Bayonne - Pyrénées presse - Sud-Ouest - Sud Radio -

RFM

Date : jeudi 19 décembre 2019 Heure :10h35 N° : 1	
---	--

Description de l'évènement :

Début événement le jeudi 19 décembre 2019 à 19h00

Fin événement prévue le vendredi 20 décembre 2019 à 10h00 au moins

<u>Qualification de l'évènement</u> : Violent coup de vent sud d'une intensité rare se produisant moins d'une fois par an. <u>Situation actuelle</u> :

Le vent de sud est déjà fort, voire très fort en haute montagne, avec des rafales de 100 à 120 km/h en montagne, très localement 130 à 150 km/h (151 km/h à Iraty à 1427 m d'altitude dans le 64 et 152 km/h à Maupas à 2400 m dans le 09). On observe également de fortes rafales dans les vallées orientées au sud, avec 85 km/h à Socoa (64) et 80 km/h à Adast (65).

Evolution prévue:

Les vents restent forts à très forts dans la journée malgré une légère atténuation, mais un renforcement marqué s'opère en soirée par l'ouest, et gagne vers les Hautes-Pyrénées en première partie de nuit, puis aux départements plus à l'est en seconde partie de nuit.

Les rafales attendues seront souvent violentes en montagne avec 150 à 170 km/h, voire 180 à 200 km/h en haute montagne, mais elles pourront être également très fortes dans les vallées orientées au sud, pouvant déferler plus loin sur le piémont, avec des valeurs de 100 à 120 km/h possibles, localement plus dans les vallées les plus exposées.

Accalmie relative en fin de nuit sur les Pyrénées-Atlantiques, gagnant toute la chaîne dans la matinée, avec des vents qui s'orientent au secteur sud-ouest et qui ne concernent plus que la montagne avec des valeurs en baisse vers 100 à 120 km/h, puis qui faiblissent plus nettement ensuite.

A noter que ces vents violents s'accompagneront de fortes pluies en fond de chaîne pouvant apporter sur l'épisode 100 à 120 mm sur les hauts bassins, avec une limite pluie-neige vers 2000 m.

<u>Conséquences possibles</u>: Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

<u>Conseils de comportement</u>: Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

<u>Pour les maires</u> : la plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site : www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00
En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25